



Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (csq)

NOMINATION DE VOTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE D'ÉCOLE 2023-2024

Vous êtes enseignante et enseignant et vous réfléchissez à devenir **déléguée ou délégué d'école** ? Je ne peux que vous encourager, sans hésitation. La personne déléguée est la référence à l'école ou au centre pour l'élaboration de propositions et des consultations en ce qui a trait à la Loi sur l'instruction publique (LIP) et à la convention collective.

La personne déléguée joue un rôle de **courroie de transmission** entre les paliers : centre, école, syndicat local, centre de services scolaire, Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et le Ministère.

Rôle de la personne déléguée :

- Leadership en lien avec les encadrements de la LIP et notre entente locale ;
- Soutien à l'élaboration de propositions telles que les normes et modalités, les règles de classement des élèves avec l'équipe enseignante ;
- Soutien dans les consultations en lien avec la répartition des tâches, les cinq journées pédagogiques flottantes, la règle de conduite des élèves et de sécurité le contrôle des retards et absences, le système de dépannage, les activités étudiantes, etc.

La personne déléguée est au **cœur** des 1 300 personnes enseignantes de notre Syndicat et fait partie des 83 000 enseignantes et enseignants qui composent notre Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). Donc, vous avez du leadership, vous aimez être informé, vous prenez la parole auprès de votre équipe-école ou centre, vous seriez donc une excellente personne déléguée !

C'est ensemble tous, les personnes déléguées des 90 écoles du territoire que nous serons mieux entendus et plus représentatifs auprès des différents paliers décisionnels. Vous n'avez pas de personne déléguée au sein de votre école ? Contactez-nous pour joindre notre équipe syndicale.

La présidente du SEGP (CSQ),

Natacha Blanchet